Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230929-CON_CS_05_10-AU

Hugo MARQUIS
Directeur des affaires juridiques et financières
06 01 70 45 97
hugo.marquis@seneo.fr

CONVOCATION

Nanterre, le 29/09/2023

Objet : Comité syndical n° 17 du 5 octobre 2023

Mesdames et Messieurs les délégué(e)s,

J'ai le plaisir de vous convier au prochain Comité syndical qui se déroulera :

En présentiel
Jeudi 5 octobre 2023 à 18h00
304 rue Paul Vaillant-Couturier 92000 Nanterre

Les points fixés à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Délibération relative à l'approbation du procès-verbal du Comité du 15 juin 2023
2. Délibération relative à l'approbation du Rapport Annuel du Délégataire 2022
3. Délibération relative à l'acquisition à l'amiable d'une maison sise 54 rue des Plaideurs à Nanterre
4. Délibération portant décision modificative budgétaire n°2
5. Délibération relative à la désignation des membres représentant Sénéo au sein de l'association dénommée « Groupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'ouest parisien »
6. Délibération relative à l'adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2022
7. Délibération relative à l'adoption d'un avenant à la convention avec le CIG
8. Point d'information - Démolition du bâtiment du 76 rue des bas à Gennevilliers
9. Point d'information - Liste des actes signés par délégation

Pièces annexées à la présente convocation :

PJ1. Note de synthèse
PJ2. Procès-verbal du Comité du 15 juin 2023
PJ3. RAD
PJ4. Annexes du RAD
PJ5. Procès-verbal de la CCF
PJ6. Avis du domaine sur la valeur vénale de la maison sise 54 rue des Plaideurs, Nanterre
PJ7. Statuts de l'association « Groupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'Ouest parisien »
PJ8. Projet de RPQS
PJ9. Procès-verbal de la CCSPL
PJ10. Synthèse du RPQS et du RAD
PJ11. Convention d'adhésion à la mission « assistance à la gestion des ressources humaines » du CIG de la petite couronne
PJ12. Projet d'avenant à la convention précitée.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20230929-CON_CS_05_10-AU

En vous remerciant par avance de votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Délégué(e)s, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Josiane FISCHER
Président

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_22-DE

Pôle des affaires juridiques et financières
Vie des instances du Syndicat

COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023 À 18H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2023_22

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRÉCÉDENT COMITÉ SYNDICAL DU 15 JUIN 2023

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **5 octobre 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 29 septembre 2023.**

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25
Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance **: 16**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Monsieur Pascal HUMRUZIAN, *délégué suppléant* Madame Marion JACOB-CHAILLET
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT, *pouvoir à MME MAGNON* Madame Nadège MAGNON
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Jean-Marc LEMBERT, *délégué suppléant*

Absents excusés :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_22-DE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE Madame Sylvie MARIAUD
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD Madame Céline LANOISELEE

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Frédéric SITBON Monsieur Thierry LE GAC
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_22-DE

Au moment du Vote de la délibération :
Nombre de présents : **16** Pouvoirs : **01** Nombre de votants : **17**

LE COMITÉ,
Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-26 ;
Vu les dispositions du Règlement intérieur des instances de Sénéo, et notamment son article 9 ;
Vu le procès-verbal du Comité du 15 juin 2023 transmis aux délégués avec la convocation au présent Comité ;

Considérant que chaque procès-verbal de séance est soumis au vote pour adoption à l'ouverture de la séance qui suit son établissement, que les rectifications éventuelles à apporter au procès-verbal sont enregistrées au procès-verbal de la séance en cours et que les élus qui refuseraient le procès-verbal doivent indiquer leurs motifs, et ces éléments sont consignés dans le procès-verbal de la séance ;

Considérant que le procès-verbal a pour objet de consigner les débats, et de conserver les faits et décisions de séance ;

Considérant que le procès-verbal est un document transmissible aux administrés et à tout tiers intéressé qui en fait la demande ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article unique : Approuve le procès-verbal du précédent Comité syndical qui s'est tenu dans les locaux de Sénéo le 15 juin 2023. Ce procès-verbal est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L2121-26 du Code général des collectivités territoriales.

Josiane FISCHER
Président

Signé électroniquement par : Josiane FISCHER
Date de signature : 06/10/2023
Qualité : Bureau du Président

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_23-DE

Le service public de l'eau

Direction Générale
Suivi de la DSP
Rapport Annuel

COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023 À 18H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2023_23

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2022 (RAD)

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **5 octobre 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 29 septembre 2023.**

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25
Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance **: 16**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Monsieur Pascal HUMRUZIAN, *délégué suppléant* Madame Marion JACOB-CHAILLET
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT, *pouvoir à MME MAGNON* Madame Nadège MAGNON
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Jean-Marc LEMBERT, *délégué suppléant*

Absents excusés :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_23-DE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE Madame Sylvie MARIAUD
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD Madame Céline LANOISELEE

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Frédéric SITBON Monsieur Thierry LE GAC
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_23-DE

Au moment du Vote de la délibération :
Nombre de présents **: 16** Pouvoirs **: 01** Nombre de votants **: 17**

LE COMITÉ,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1411-3, L.1411-13, L1411-14, L1413-1, L.5211-1 à L.5211-61, L.5711-1, R.1411-8 L.2224-5, et L.5721-1 à L.5722-11, D.2224-1 à D.2224-5 ;
Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 du CGCT modifiant les annexes V et VI du CGCT ;
Vu le contrat de délégation de service public de l'eau potable entré en vigueur à compter du 1er juillet 2015 passé entre Sénéo et la société Suez Eau France agissant en qualité de délégataire ;
Vu le rapport remis par le délégataire pour l'année 2022 (RAD) ;
Vu l'analyse du RAD réalisée par le groupement titulaire du marché d'assistance au suivi de la DSP ;
Vu l'avis rendu par la Commission de Contrôle Financier (CCF) réunie le 12 septembre 2023 ;
Vu l'avis rendu par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) réunie le 14 septembre 2023 ;
Vu le relevé de décisions de la Commission de Contrôle Financier (CCF) réunie le 12 septembre 2023 ;

Considérant que le RAD remis par le délégataire a fait l'objet d'un contrôle approfondi par les services de Sénéo, appuyés par le groupement titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la DSP ;

Considérant que ce contrôle a suscité des échanges avec le délégataire, ayant permis d'aboutir à une version définitive intégrant les remarques et demandes de précisions émises par Sénéo ;

Considérant que, tant la CCSPL que la CCF ont émis un avis favorable sur le RAD, à l'unanimité de leurs membres ;

Considérant que la CCF a pu, sur la base d'une analyse approfondie du RAD et du Compte Annuel de Résultat d'Exploitation, formuler des recommandations pour l'avenir du service ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 : Approuve le rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2022, tel que présenté à la CCSPL et à la CCF.

Article 2 : Rappelle que le rapport annuel du délégataire sera transmis aux représentants des établissements publics territoriaux Boucle Nord Seine et Paris Ouest La Défense, ainsi qu'aux représentants de leurs communes membres pour être mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du CGCT.

Signé électroniquement par : Josiane FISCHER
Date de signature : 06/10/2023
Qualité : Bureau du Président

Josiane FISCHER
Président

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_24-DE

Pôle des affaires juridiques et financières
Vie des instances du Syndicat

COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023 À 18H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2023_24

ACQUISITION A L'AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 54 RUE DES PLAIDEURS, NANTERRE (92000)

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **5 octobre 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 29 septembre 2023.**

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25
Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance **: 16**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Monsieur Pascal HUMRUZIAN, *délégué suppléant* Madame Marion JACOB-CHAILLET
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT, *pouvoir à MME MAGNON* Madame Nadège MAGNON
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Jean-Marc LEMBERT, *délégué suppléant*

Absents excusés :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_24-DE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE Madame Sylvie MARIAUD
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD Madame Céline LANOISELEE

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Frédéric SITBON Monsieur Thierry LE GAC
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_24-DE

Au moment du Vote de la délibération :
Nombre de présents **: 16** Pouvoirs **: 01** Nombre de votants **: 17**

LE COMITÉ,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1, L.5211-37 et R1311-3
Vu le Code général de la Propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1 et L.1212-1 ;
Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de Nanterre de la Direction départementale des Finances Publiques des Hauts de Seine en date du 3 juillet 2023 ;
Vu les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Considérant que Monsieur Pierre KERAUDEN a mis en vente un terrain bâti, cadastré BK 181, d'une contenance de 152 m², situé au 52/54 rue des Plaideurs, dans le quartier Plateau-Mont Valérien, au sud-ouest de Nanterre.

Considérant que sur ladite parcelle est édifiée une maison en très bon état à usage d'habitation d'environ 72 m², située en zone UD du Plan Local d'Urbanisme et, en termes de diagnostic énergétique, classé D pour la consommation énergétique et B en termes de gaz à effet de serre.

Considérant que l'acquisition de cette propriété à proximité de l'usine de Sénéo, zone où le foncier est déjà propriété du Syndicat, permettra d'agrandir le parc de logement de fonctions de Sénéo (10 logements actuellement) et, au plus long terme, de se constituer une réserve foncière en cas de besoin d'aménagement de l'usine.

Considérant que le Pôle d'évaluation domaniale de Nanterre a rendu son avis le 3 juillet 2023, estimant la valeur vénale dudit bien à bien à 525 000 euros, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %, soit une valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à 578 000 euros.

Considérant qu'à la suite d'une négociation avec le vendeur, Sénéo souhaite utiliser ses fonds propres pour acquérir ce terrain bâti au prix de 575 000 euros net vendeur.

Considérant qu'en raison de la complexité des contrats portant sur des acquisitions immobilières, le Syndicat souhaite recourir à un acte notarié

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 : Approuve l'acquisition par Sénéo du bien immobilier sus 54 rue des Plaideurs (92000, Nanterre), identifié au cadastre sur la parcelle BK 181, au prix de cinq cent soixante-quinze mille euros net vendeur.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_24-DE

Article 2 : Autorise Madame la Présidente à faire toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.

Article 3 : Charge le notaire de rédiger tous les actes dans le cadre de cette acquisition.

Josiane FISCHER
Président

Signé électroniquement par : Josiane FISCHER
Date de signature : 06/10/2023
Qualité : Bureau du Président

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_25-DE

Finances
Décision budgétaire
Décision modificative n°2

COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023 À 18H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2023_25
DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2023

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **5 octobre 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 29 septembre 2023.**

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25
Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance **: 16**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Monsieur Pascal HUMRUZIAN, *délégué suppléant* Madame Marion JACOB-CHAILLET
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT, *pouvoir à MME MAGNON* Madame Nadège MAGNON
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Jean-Marc LEMBERT, *délégué suppléant*

Absents excusés :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_25-DE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE Madame Sylvie MARIAUD
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD Madame Céline LANOISELEE

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Frédéric SITBON Monsieur Thierry LE GAC
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_25-DE

Au moment du Vote de la délibération :
Nombre de présents : **16** Pouvoirs : **01** Nombre de votants : **17**

LE COMITÉ,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612, L2121 et L5211 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
Vu la délibération 2022_40 du 12 décembre 2022 portant sur l'adoption du budget primitif de l'exercice 2023 ;
Vu la délibération 2023_04 du 18 avril 2023 portant sur l'adoption du budget supplémentaire 2023 ;

Considérant, d'une part, qu'une provision doit être constituée pour l'acquisition de la maison située au 54 rue des Plaideurs à Nanterre, à hauteur de 650 000 euros dont 575 000 euros correspondent à l'achat de la maison et 75 000 sont prévus en cas de travaux à réaliser ;

Considérant que cette acquisition immobilière sera financée sans augmentation du budget par la réaffectation de crédits pour des projets qui n'ont pas pu être réalisés cette année :

- 300 000 euros issus du budget pour le renouvellement du Tableau Général Basse Tension (TGBT) du 304 rue Paul Vaillant Couturier. Ces crédits proviennent du même chapitre budgétaire que l'acquisition immobilière (chapitre 21) et ne nécessitent donc pas de DM,
- 350 000 euros prévus pour le renouvellement des clôtures de l'usine, issus du chapitre 23,

Considérant, d'autre part, que l'inscription d'écritures comptables (chapitre 041) d'intégration dans le patrimoine de Sénéo de biens lui appartenant mais n'ayant pas encore été comptablement intégrés nécessite de prévoir les crédits nécessaires et que cette intégration a lieu à titre gratuit ;

Considérant, enfin, que le budget doit être équilibré en dépenses et en recettes, section par section,

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article unique : adopte les modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Chapitre	Nature	Libellé	Montant
	041	213	Intégration comptable des parcelles de l'usine (à titre gratuit)	2 750 000,00
Dépenses	21	213	Hausse des crédits pour l'acquisition du 54 rue des Plaideurs	350 000,00
	23	2315	Décalage à l'an prochain des travaux sur les clôtures	-350 000,00
Total des dépenses				**2 750 000,00**
Recettes	041	10251	Intégration comptable des parcelles de l'usine (à titre gratuit)	2 750 000,00
Total des recettes				**2 750 000,00**

Josiane FISCHER
Président

Signé électroniquement par : Josiane FISCHER
Date de signature : 06/10/2023
Qualité : Bureau du Président

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_26-DE

Direction générale
Association des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'ouest parisien

COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023 À 18H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N°2023_26

DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT SENEO AU SEIN DE L'ASSOCIATION « GROUPEMENT DES AUTORITES ORGANISATRICES DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU DE L'OUEST PARISIEN »

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **5 octobre 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 29 septembre 2023.**

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25
Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance **: 16**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Monsieur Pascal HUMRUZIAN, *délégué suppléant* Madame Marion JACOB-CHAILLET
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT, *pouvoir à MME MAGNON* Madame Nadège MAGNON
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Jean-Marc LEMBERT, *délégué suppléant*

Absents excusés :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_26-DE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE Madame Sylvie MARIAUD
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD Madame Céline LANOISELEE

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Frédéric SITBON Monsieur Thierry LE GAC
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_26-DE

Au moment du Vote de la délibération :
Nombre de présents : **16** Pouvoirs : **01** Nombre de votants : **17**

LE COMITÉ,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;
Vu la délibération n° 2023_05 portant création et adhésion à l'association dénommé « Groupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'ouest parisien » ;
Vu les statuts de l'association « Groupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'ouest parisien » et notamment son article 6 ;
Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association qui a eu lieu le 1° juin 2023 ;
Vu le Règlement intérieur des instances de Sénéo et notamment son article 11 ;

Considérant que Sénéo et Aquavesc ont créé le 18 avril 2023 une association nationale, loi 1901, à but lucratif et d'intérêt général dénommée « Groupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'Ouest parisien » ayant pour objet de permettre aux membres de travailler sur les différents sujets ci-dessous énumérés :

- Les collaborations autour des Délégations de Service Public (DSP) dans le cadre de nouveaux contrats avec des exploitants.
- Les achats d'eau brute et traitée à des tiers, publics et privés.
- Les opportunités d'acquisition d'actifs qui viendraient à être mis en vente.
- Le suivi de la qualité de la ressource pour répondre aux défis de la raréfaction de la ressource (changements climatiques) et de sécurisation des services d'eau.
- La protection des aires de captages, pour accompagner le changement des pratiques agricoles et pour sensibiliser le public dans le cadre d'objectifs environnementaux.
- Le développement d'objectifs sociétaux par un changement des pratiques agricoles, avec la possibilité donnée de trouver de nouveaux débouchés à ces productions à haute valeur environnementale dans les circuits d'achats publics alimentaires (les cantines, les filières locales).

Considérant que l'article 6 des statuts de l'association prévoit que chaque membre est représenté par deux titulaires et deux suppléants ;

Considérant que les représentants ont le droit de siéger lors des assemblées générales de l'association et que toutes les fonctions sont gratuites et bénévoles ;

Considérant qu'il a été fait un appel à candidature et qu'un seul dépôt de candidature a eu lieu, en l'occurrence de la part de :

- Mme Josiane FISCHER et M. Fabrice BULTEAU en tant que représentants titulaires au sein de l'association « Groupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'ouest parisien » ;
- Mme Isabelle MASSARD et M. Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT en tant que représentants suppléants au sein de l'association « Groupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'ouest parisien » ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_26-DE

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité, en conformité avec l'article 11 du Règlement intérieur des instances, que le vote se fera à main levée.

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 : Désigne **Mme Josiane FISCHER** et **M. Fabrice BULTEAU** comme représentants titulaires de Sénéo au sein de l'association « Groupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'ouest parisien ».
Article 2 : Désigne **Mme Isabelle MASSARD** et **M. Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT** comme représentants suppléants de Sénéo au sein de l'association « Groupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'eau de l'ouest parisien ».

Josiane FISCHER
Président

Signé électroniquement par : Josiane FISCHER
Date de signature : 06/10/2023
Qualité : Bureau du Président

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_27-DE

Le service public de l'eau

Direction Générale
Qualité du service
RPQS

COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023 À 18H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2023_27

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2022 (RPQS)

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **5 octobre 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 29 septembre 2023.**

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25
Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance **: 16**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Monsieur Pascal HUMRUZIAN, *délégué suppléant* Madame Marion JACOB-CHAILLET
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT, *pouvoir à MME MAGNON* Madame Nadège MAGNON
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Jean-Marc LEMBERT, *délégué suppléant*

Absents excusés :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_27-DE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE Madame Sylvie MARIAUD
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD Madame Céline LANOISELEE

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Frédéric SITBON Monsieur Thierry LE GAC
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_27-DE

Au moment du Vote de la délibération :
Nombre de présents **: 16** Pouvoirs **: 01** Nombre de votants **: 17**

LE COMITÉ,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2224-5, L.5711-1 et L.5211-1 à L.5211-61, D.2224-1 à D.2224-5 ;
Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 modifiant les annexes V et VI du CGCT ;
Vu l'article L.1411-3 du CGCT ;
Vu le contrat de délégation de service public de l'eau potable entré en vigueur à compter du 1er juillet 2015 passé entre Sénéo et la société Suez Eau France agissant en qualité de délégataire ;
Vu le rapport remis par le délégataire pour l'année 2022 élaboré conformément à l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique ;
Vu la présentation du RPQS faite en séance ;
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 14 septembre 2023 ;

Considérant que la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable sur le RPQS à l'unanimité de ses membres en date du 14 septembre 2023 ;

Considérant que le RPQS présente les indicateurs réglementaires sur le prix et la qualité du service ainsi qu'un bilan synthétique de l'activité du Syndicat sur l'exercice 2022 ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 : Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2022.

Article 2 : Rappelle que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable sera transmis aux représentants des établissements publics territoriaux Boucle Nord Seine et Paris Ouest La Défense, ainsi qu'aux représentants de leurs communes membres pour être mis à disposition des usagers de Sénéo. Ce rapport est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article D2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Josiane FISCHER
Président

Signé électroniquement par : Josiane FISCHER
Date de signature : 06/10/2023
Qualité : Bureau du Président

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_28-DE

Pôle des affaires juridiques et financières
Vie des instances du Syndicat

COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023 À 18H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2023_28

AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION PAIE ADMINISTRATIVE DE PERSONNEL DU CIG DE LA PETITE COURONNE

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **5 octobre 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date **du 29 septembre 2023.**

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25
Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance **: 16**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Monsieur Pascal HUMRUZIAN, *délégué suppléant* Madame Marion JACOB-CHAILLET
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT, *pouvoir à MME MAGNON* Madame Nadège MAGNON
RUEIL MALMAISON	Monsieur Pierre GOMEZ Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Jean-Marc LEMBERT, *délégué suppléant*

Absents excusés :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_28-DE

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE Madame Sylvie MARIAUD
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD Madame Céline LANOISELEE

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Frédéric SITBON Monsieur Thierry LE GAC
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 092-259200210-20231005-DELIB_2023_28-DE

Au moment du Vote de la délibération :
Nombre de présents **: 16** Pouvoirs **: 01** Nombre de votants **: 17**

LE COMITÉ,
Vu la délibération n° 181205_05 du 5 décembre 2018 portant autorisation du Président de signer une convention d'adhésion à la mission paie et gestion administrative de personnel du CIG de la petite couronne ;
Vu la convention d'adhésion à la mission « assistance à la gestion des ressources humaines » du CIG de la petite couronne du 27 décembre 2022 ;
Vu le projet d'avenant transmis par le CIG, portant modification aux conditions financières établies par la convention précitée ;

Considérant que Sénéo a conclu une convention d'adhésion à la mission « assistance à la gestion des ressources humaines » du CIG de la petite couronne pour une durée de trois ans, du 01/01/2019 au 31/12/2021, laquelle prévoyait un renouvellement par reconduction expresse à l'échéance. ;

Considérant que le 27 décembre 2022 ladite convention a été renouvelée de manière expresse jusqu'au 31/12/2024 et que, dans son article 5 (« Conditions financières »), il a été prévu que la facturation des prestations fournies par le CIG à Sénéo serait établie selon un rythme semestriel à terme échu ;

Considérant que le CIG souhaite modifier l'article 5 précitée pour passer à un rythme de facturation trimestriel à terme échu ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 : Approuve le projet d'avenant à la convention d'adhésion à la mission « assistance à la gestion des ressources humaines » du CIG de la petite couronne du 27 décembre 2022.

Article 2 : Autorise le Président à signer l'avenant, tout avenant ultérieur ainsi que tout autre document ou acte lié à la bonne exécution de la convention.

Josiane FISCHER
Président

Signé électroniquement par : Josiane FISCHER
Date de signature : 06/10/2023
Qualité : Bureau du Président